



Ville
MANSLE-LES-FONTAINES

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 016-200099455-20260325-DE2026_03_024-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANSLE-LES-FONTAINES

Séance du mercredi 25 mars 2026

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Mariages), sous la présidence de Christian CROIZARD.

Nombre de membres en exercice : 23

Membres présents : 19 Christian CROIZARD, Jonathan CHARRIAUD, Marie-Danièle THURU, Christian BARBANCHON, Jimmy HENTRY, Renée ZAJAC, Pascal LABRUNIE, Eric GOURDON, Jean-Christophe BORDAS, Sylvie HERRMAN, Gaëtan BERREHOUC, Nathanaël CHADOUTEAU, Didier BEAULIEU, Héroïse FELIX, Marie FRANCESCONI, Martine LANDIER, Stéphanie MASIA, Lionel SEGEARD, Anne PELLISSIER

Absents représentés : 2 Helena RIFFAUD représentée par Jimmy HENTRY, Bérangère ROQUET représentée par Lionel SEGEARD

Absents et Excusés : 2 Marie-Claude LEMAIRE, Nicolas DENYS

Membres votants : 21

Date de la convocation : 20/03/2026

Secrétaire de séance : Héroïse FELIX

Délibération dûment publiée sur www.manslelesfontaines.fr en vertu du Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

DE2026_03_024

Désignation des représentants du Conseil Municipal au SDEG 16

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la commune est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles, elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants.

A ce titre, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SDEG 16.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du SDEG 16.

Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), établissement public, est un syndicat mixte "ouvert" qui regroupe pour les compétences :

- distribution publique de l'électricité : 404 communes ;
- éclairage public : 403 collectivités ;
- distribution publique de gaz : 316 communes ;
- communications électroniques : 331 communes.

Le SDEG 16 est propriétaire des réseaux publics d'électricité et de gaz (canalisations moyenne et basse pressions, branchements, matériels et appareils...).

Le SDEG 16 est l'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité et de gaz.

Le Maire lance un appel à candidatures et procède aux opérations de vote.

Se présentent :

Poste de titulaire : LABRUNIE Pascal

Poste de suppléant : CROIZARD Christian

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Pascal LABRUNIE, titulaire et Christian CROIZARD, suppléant au SDEG 16.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 016-200099455-20260325-DE2026_03_024-DE

SLO

Pour copie conforme,

Le Maire de Mansle-les-Fontaines,

Christian CROIZARD

